



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

## ***Avis public***

### **DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2025**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE,**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé au bureau municipal, le 10 février 2025 ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale durant les heures régulières du bureau situé au 390, rue Principale, à Saint-Bernard-de-Michaudville.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville  
Ce 10<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

*Geneviève Bureau*

Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC**

### **Objet : DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2025**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 17 h 00 et 17 h 10, le 10 février 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10 février 2025.

*Geneviève Bureau*

Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe